

Des voix: Bravo!

M. Stollery: Notre pays aspire à la liberté de conscience et de religion, à la liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression . . .

M. Stevens: Et la propriété, elle?

M. Stollery: . . . y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication, la liberté de se rassembler et de s'associer paisiblement. La charte des droits donnera aux Canadiens l'assurance qu'ils seront libres de voyager d'une province à l'autre dans tout le pays, de s'installer et de chercher du travail dans n'importe quelle province.

Une voix: A bord des trains de marchandises.

M. Stollery: Je présume que les députés de l'opposition ne croient pas à ces libertés fondamentales que garantit la charte des droits. Ils ont certainement l'air de se trouver drôles; je suppose qu'ils vont voter contre.

Les Canadiens jouiront de garanties juridiques comme le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne; le droit à l'égalité devant les tribunaux, le droit à la protection contre les fouilles, les perquisitions et les saisies abusives, le droit à l'assistance d'un avocat, le droit d'être jugé dans un délai raisonnable, la protection contre tous traitements ou peines cruels ou inusités, le droit à ce qu'aucun témoignage incriminant ne soit utilisé pour incriminer celui qui le donne et le droit à l'assistance d'un interprète.

M. Stevens: Nous jouissons déjà de tous ces droits.

M. Stollery: Les Canadiens seront protégés contre la discrimination fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la religion, l'âge, le sexe ou les déficiences mentales ou physiques. Les Canadiens dont la langue maternelle est celle de la minorité francophone ou anglophone d'une province auront le droit de faire instruire leurs enfants dans cette langue lorsqu'il y a un nombre suffisant d'enfants dans le même cas. La charte reconnaît et affirme les droits ancestraux ou issus de traités dont jouissent nos autochtones.

● (2100)

M. Taylor: Qu'est-ce que cela veut dire?

M. Stollery: La charte tente de promouvoir et de valoriser le patrimoine multiculturel des Canadiens. C'est sans guerre civile ni révolution sanglante que nous nous serons donnés tous ces droits dans notre tentative de créer une société libre, structurée et humanitaire qui fait l'envie du monde entier. Autrement dit, tout cela nous l'aurons de façon pacifique. Il faudrait chercher bien longtemps, monsieur l'Orateur, pour trouver un autre peuple qui puisse dire la même chose.

La semaine dernière, après des mois de pourparlers et de promesses, les huit premiers ministres provinciaux ont encore une fois tenté l'impossible. Ce qui caractérise notamment le présent débat constitutionnel, c'est la nécessité devant laquelle se trouvent certains députés, dont je suis—je constate qu'un de nos honorables vis-à-vis secoue la tête—d'énoncer sans cesse les mêmes évidences. Ainsi, il est évident que la proposition des premiers ministres provinciaux serait inacceptable à tout gouvernement national sérieux, ainsi d'ailleurs que la proposition que le Parti conservateur a présentée ce soir. Par exemple, il est évident que nous ne saurions avoir de pays si les Canadiens doivent jouir de droits différents selon qu'ils habitent telle ou

La constitution

telle province. Pourtant, c'est précisément ce que les premiers ministres provinciaux proposent . . .

M. Taylor: Pourquoi pas?

M. Stollery: Le député d'en face demande pourquoi pas.

Une voix: C'est pourtant ce qui arrive avec votre formule d'amendement.

M. Stollery: Je saurais gré aux honorables députés d'en face de bien vouloir faire preuve envers moi de la même courtoisie que celle dont j'ai moi-même fait preuve à l'endroit de leur porte-parole lorsqu'il a présenté sa proposition il y a quelques minutes. Je pense l'avoir mérité. Voilà cinq mois que j'entends débiter ce genre d'inepties et je n'ai pas profité de l'occasion pour me montrer aussi dur envers les députés de l'opposition qu'ils l'ont été envers moi. C'est ce qu'on appelle la liberté de parole, et c'est un privilège dont nous jouissons déjà si l'on en croit les députés d'en face. Mais ils n'étaient pas si empressés de nous l'accorder il y a deux semaines, lorsqu'on ne nous a même pas laissés débattre la question en litige.

Des voix: Bravo!

M. Stollery: Si la proposition des premiers ministres provinciaux devait être acceptée, elle conduirait inéluctablement à la désintégration du Canada. Au cas où une province n'aimerait pas une partie de la charte ou un amendement constitutionnel adopté ultérieurement grâce à une formule arrêtée par les provinces, ils proposent que cette province ignore cet amendement ou ce droit constitutionnel. Comment le pays pourrait-il survivre dans ces conditions? Apparemment, le premier ministre de Terre-Neuve voudrait que les emplois de cette province soient réservés aux Terre-Neuviens. Si l'Ontario connaissait des difficultés économiques, il pourrait décider à son tour de réserver les emplois disponibles à ses habitants. Et puis le Québec, la Saskatchewan et l'Alberta pourraient faire de même. C'est ce que proposent les huit premiers ministres provinciaux. Il n'est guère douteux que certaines provinces manifestent peu d'enthousiasme envers les droits aborigènes. Eh bien, elles renonceront simplement à cet article de la charte des droits, de sorte que nos autochtones auront certains droits dans certaines provinces et d'autres droits ailleurs. Je le répète, on semble être enclin dans le débat en cours à répéter des truismes, mais on est voué à l'échec quand on adopte une attitude de ce genre en tentant d'édifier le pays.

Abstraction faite des propos de nature politique, je sais que de nombreux députés d'en face, y compris les députés de l'Ouest, notamment ceux de l'Alberta, estiment que la proposition constitutionnelle n'est pas si mal. Que pensent-ils des bouffonneries des premiers ministres provinciaux? Comment les premiers ministres provinciaux peuvent-ils après tous ces mois, revenir avec la même attitude négative qu'en septembre dernier?

M. Taylor: Parlez pour vous.

M. Stollery: Comment peuvent-ils vraiment prétendre que les Canadiens ne devraient pas avoir les mêmes droits dans toutes les régions du Canada. Comment peuvent-ils affirmer sérieusement que les provinces devraient avoir le droit de renoncer à toute modification future de la constitution que rejetterait un groupe d'hommes politiques au niveau provincial? La plus grande supercherie perpétrée par le parti conservateur réside dans le fait qu'il néglige d'expliquer qu'il peut fort bien arriver, à l'avenir, qu'un gouvernement provincial élu